



Commune de Vaulruz

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Vaulruz sont convoqués en assemblée communale ordinaire, le

mercredi 2 mai 2018, à 20.00 heures, à la halle de gymnastique de Vaulruz.

Le tractanda est le suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 6 décembre 2017. Ce procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition des citoyens au Secrétariat communal, ou sur le site www.vaulruz.ch.
2. **Comptes communaux 2017**
 - 2.a) Présentation générale des comptes communaux ;
 - comptes de fonctionnement ;
 - comptes d'investissement ;
 - 2.b) Présentation des décomptes finaux des investissements ;
 - 2.c) Rapport de l'Organe de révision ;
 - 2.d) Approbation des comptes ;
3. **Investissements 2018**
 - 3.a) Travaux de mise en séparatif des eaux usées du secteur Les Molettes-Les Moilles et adduction d'eau, dépassement, approbation et financement ;
 - 3.b) Aménagement en pavés de l'entrée de l'église, et financement ;
 - 3.c) Démolition du mur empiétant sur le trottoir communal à la Grand-Rue 63, et financement ;
 - 3.d) Changement de la conduite communale d'eau potable secteur Les Ponts d'Amont, et financement.
4. Approbation du nouveau règlement communal du cimetière ;
5. Adhésion à la nouvelle Association de communes pour l'Ambulance Sud Fribourgeois (ASF), et des statuts y relatifs ;
6. Nomination d'un membre à la Commission des naturalisations ;
7. Cercle scolaire Vaulruz-Sâles, information ;
8. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée, les comptes communaux 2017, le règlement soumis au point 4 ainsi que les statuts de la nouvelle Association de communes pour l'Ambulance Sud Fribourgeois peuvent être consultés auprès du Secrétariat communal, durant les heures d'ouverture, dix jours avant l'assemblée ou sur le site communal www.vaulruz.ch.

Le Conseil communal